13716/24

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale le 16 octobre 2024 Enregistré à la Présidence du Sénat le 16 octobre 2024

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT, À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par l'Irlande



Bruxelles, le 4 octobre 2024 (OR. en)

13716/24

CDR 139

ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination de trois membres et de

quatre suppléants du Comité des régions, proposés par l'Irlande

GIP.INST

FR

DÉCISION (UE) 2024/... DU CONSEIL

du ...

portant nomination de trois membres et de quatre suppléants du Comité des régions, proposés par l'Irlande

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 305,

vu la décision (UE) 2019/852 du Conseil du 21 mai 2019 arrêtant la composition du Comité des régions¹,

vu la proposition du gouvernement de l'Irlande,

13716/24 art/cv 1 GIP.INST **FR**

JO L 139 du 27.5.2019, p. 13, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2019/852/oj.

considérant ce qui suit:

- (1) Conformément à l'article 300, paragraphe 3, du traité, le Comité des régions est composé de représentants des collectivités régionales et locales qui sont soit titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité régionale ou locale, soit politiquement responsables devant une assemblée élue.
- (2) Le 10 décembre 2019, le Conseil a adopté la décision (UE) 2019/2157² portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025. Le 4 janvier 2021, le Conseil a adopté la décision (UE) 2021/13³ portant nomination d'un membre et de deux suppléants du Comité des régions, proposés par l'Irlande.
- (3) Trois sièges de membre du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats nationaux sur la base desquels M^{me} Kate FEENEY, M^{me} Deirdre FORDE et M^{me} Una POWER avaient été proposées.
- (4) Deux sièges de suppléant du Comité des régions sont devenus vacants à la suite de la fin des mandats nationaux sur la base desquels M. Michael CROWE et M^{me} Alison GILLILAND avaient été proposés.

13716/24

art/cv 2

GIP.INST FR

Décision (UE) 2019/2157 du Conseil du 10 décembre 2019 portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2020 au 25 janvier 2025 (JO L 327 du 17.12.2019, p. 78, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2019/2157/oj).

Décision (UE) 2021/13 du Conseil du 4 janvier 2021 portant nomination d'un membre et de deux suppléants du Comité des régions, proposés par l'Irlande (JO L 5 du 8.1.2021, p. 14, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2021/13/oj).

- (5) Le gouvernement de l'Irlande a proposé les représentants suivants de collectivités locales qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, en tant que membres du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025: M^{me} Emma BLAIN, Councillor, Dublin City Council (conseillère municipale de Dublin), M. Dan BOYLE, Councillor, Cork City Council (conseiller municipal de Cork), et M^{me} Clare COLLERAN MOLLOY, Councillor, Clare County Council (membre du conseil du comté de Clare).
- Deux sièges de suppléant deviendront vacants à la suite de la nomination de M^{me} Emma (6) BLAIN et de M. Dan BOYLE en tant que membres du Comité des régions.
- Le gouvernement de l'Irlande a proposé les représentants suivants de collectivités locales (7) qui sont titulaires d'un mandat électoral au sein d'une collectivité locale, en tant que suppléants du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025: M^{me} Mary HOADE, Councillor, Galway County Council (membre du conseil du comté de Galway), M. Dermot LACEY, Councillor, Dublin City Council (conseiller municipal de Dublin), M^{me} Carolyn MOORE, Councillor, Dublin City Council (conseillère municipale de Dublin), et M. Barry SAUL, Councillor, Dun Laoghaire Rathdown County Council (membre du conseil du comté de Dún Laoghaire-Rathdown),

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

13716/24 art/cv

GIP.INST FR

Article premier

Les représentants suivants de collectivités locales qui sont titulaires d'un mandat électoral, sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2025:

- a) en tant que membres:
 - M^{me} Emma BLAIN, *Councillor, Dublin City Council* (conseillère municipale de Dublin),
 - M. Dan BOYLE, *Councillor, Cork City Council* (conseiller municipal de Cork),
 - M^{me} Clare COLLERAN MOLLOY, Councillor, Clare County Council (membre du conseil du comté de Clare),

ainsi que

- b) en tant que suppléants:
 - M^{me} Mary HOADE, Councillor, Galway County Council (membre du conseil du comté de Galway),
 - M. Dermot LACEY, Councillor, Dublin City Council (conseiller municipal de Dublin),
 - M^{me} Carolyn MOORE, *Councillor, Dublin City Council* (conseillère municipale de Dublin),
 - M. Barry SAUL, Councillor, Dun Laoghaire Rathdown County Council (membre du conseil du comté de Dún Laoghaire-Rathdown).

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil Le président/La présidente

13716/24 art/cv 4
GIP.INST FR